

Rapport sommaire de 2025 sur la responsabilité en matière d'agrément

Août 2025

Les questions concernant le contenu du présent rapport doivent être envoyées à :

Roselyne Lampron
Conseillère du programme d'agrément
Ingénieurs Canada
roselyne.Lampron@ingenieurscanada.ca
613.232.2474, poste 222

Sommaire

Le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément a été créé par le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) en février 2019 en réponse au désir du conseil d'Ingénieurs Canada de fournir aux parties intéressées un système d'agrément solide et fondé sur des données probantes, conçu pour reconnaître et corriger les faiblesses d'une manière fondée sur les données et les faits. Le rapport de 2025 présente des données recueillies de juin 2024 à avril 2025 et offre un aperçu des conclusions, ainsi que les observations et recommandations du Comité sur la responsabilité en matière d'agrément.

En 2025, le Rapport sur la responsabilité en matière d'agrément couvre pour une quatrième fois un cycle de collecte de données complet. Comme cela a été mentionné dans des rapports précédents, les seuils initiaux pour les cotes « Atteint », « Préoccupation » et « À risque » ont été configurés intentionnellement pour être sensibles. Conformément à la recommandation antérieure du Comité sur la responsabilité en matière d'agrément, une méthodologie révisée, approuvée par le BCAPG en avril 2025, a été mise en œuvre dans le rapport de cette année afin de refléter les résultats de façon plus exacte. Les révisions de l'un des indicateurs et des mesures connexes, également approuvées par le BCAPG, seront mises en œuvre à compter du rapport du Comité sur la responsabilité en matière d'agrément de 2026. Ces révisions dépendent de la disponibilité des résultats agrégés des décisions d'agrément accessibles au public, qui seront publiés à compter de l'automne 2025. Plusieurs thèmes définis dans des rapports précédents ont été menés à bien cette année ; ils font écho aux commentaires que le BCAPG a déjà entendus des parties intéressées dans le passé. À ce titre, certaines recommandations formulées dans le présent rapport sont souvent liées à des travaux et à des initiatives en cours qui sont attribués au BCAPG.

À chaque cycle, nous obtenons un portrait du niveau de confiance global des parties intéressées dans le système d'agrément. Bien qu'il y ait certainement des points à améliorer, le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément estime que les résultats indiquent que les parties intéressées qui ont participé aux sondages manifestent une grande confiance dans le système d'agrément, tel qu'il est illustré dans la partie sur les points forts reconnus.

Dans le présent rapport, le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément présente plusieurs recommandations destinées au BCAPG, au Comité des politiques et des procédures (P & P), au secrétariat du BCAPG et au Comité sur la responsabilité en matière d'agrément lui-même. Ces recommandations ont trait à des sujets précis, notamment les normes d'agrément liées à des unités d'agrément spécifiques, les mécanismes de rétroaction, les ressources pour la formation et les documents pour les visites, l'engagement des parties intéressées et l'efficacité globale du système d'agrément. En outre, le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément met l'accent sur l'importance de la surveillance continue de toutes les mesures.

Table des matières

Sommaire.....	i
Introduction.....	3
Cycle de collecte de données 2025.....	3
Structure de présentation des résultats de l'évaluation annuelle	4
Faits saillants principaux	5
Prochaines étapes.....	6
Modèle logique de programme du système d'agrément d'Ingénieurs Canada	7
Points forts reconnus	9
Possibilités d'amélioration continue.....	10
Explorer d'autres normes d'agrément	10
Renforcer les mécanismes de rétroaction	10
Améliorer les ressources de formation et les documents pour les visites	10
Augmenter l'engagement des parties intéressées et la transparence	11
Améliorer l'efficacité du système d'agrément	11
Conclusions et recommandations.....	11
Recommandations au BCAPG	11
Recommandations au Comité P & P	12
Recommandations au secrétariat du BCAPG.....	13
Recommandations au Comité sur la responsabilité en matière d'agrément.....	14
Annexe A : Exemples de formulaires de rétroaction	15
Annexe B : Modèle logique de programme codé par couleur	16
Annexe C : Lien entre les recommandations et les résultats et indicateurs du modèle logique de programme.....	17

Citation suggérée (APA 7e édition) :

Comité sur la responsabilité en matière d'agrément du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie. (2025). *Rapport sommaire de 2025 sur la responsabilité en matière d'agrément*. Ingénieurs Canada, Bureau canadien d'agrément des programmes de génie.
<https://engineerscanada.ca/fr/agrement/responsabilite-en-matiere-dagrement/rapport-sommaire-annual>

Introduction

Ces dernières années, le conseil d'Ingénieurs Canada, les organismes de réglementation et les établissements d'enseignement supérieur ont demandé au Bureau canadien d'agrément des programmes en génie (BCAPG) de faire preuve d'une transparence accrue. Certaines parties intéressées ont parfois fait remarquer que le travail du Bureau d'agrément était un processus opaque, compliqué et impénétrable, où il y avait des surprises et où les décisions autonomes étaient monnaie courante. Compte tenu de cette situation, le conseil d'Ingénieurs Canada a demandé la mise en place d'un système d'agrément robuste, fondé sur des preuves et conçu pour reconnaître et corriger les faiblesses d'une manière axée sur les données et les faits, allant jusqu'à faire de la responsabilité en matière d'agrément une priorité stratégique du [Plan stratégique 2019-2021 d'Ingénieurs Canada](#). Dans le cadre de cette priorité stratégique, le Bureau d'agrément est chargé de fournir aux parties intéressées de l'agrément un processus de mesure du rendement annuel et documenté, de meilleures communications, des processus d'amélioration continue documentés et une plus grande transparence.

Pour répondre à l'appel du conseil, le Bureau d'agrément a mis sur pied le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément en février 2019. Au moment de la rédaction du présent rapport, ce comité était composé des membres suivants :

- Pierre Bourque, Ph.D., ing. (président)
- Kyle Marcotte, P.Eng.
- Ramesh Subramanian, Ph.D., FEC, P.Eng.
- Tara Zrymiak, FEC, P.Eng.
- Mrinal Mandal, Ph.D., P.Eng.
- Arjan Arenja, P.Eng., MBA

Cycle de collecte de données 2025

En 2025, le Rapport sur la responsabilité en matière d'agrément couvre pour une quatrième fois un cycle de collecte de données complet. Comme cela a été mentionné dans des rapports précédents, les seuils initiaux pour les cotes « Atteint », « Préoccupation » et « À risque » ont été configurés intentionnellement pour être sensibles. Conformément à la recommandation antérieure du Comité sur la responsabilité en matière d'agrément, une méthodologie révisée, approuvée par le BCAPG en avril 2025, a été mise en œuvre dans le rapport de cette année afin de refléter les résultats de façon plus exacte. Les révisions de l'un des indicateurs et des mesures connexes, également approuvées par le BCAPG, seront mises en œuvre à compter du rapport du Comité sur la responsabilité en matière d'agrément de 2026. Ces révisions dépendent de la disponibilité des résultats agrégés des décisions d'agrément accessibles au public, qui seront publiés à compter de l'automne 2025.

Le cycle de collecte des données a été lancé en juin 2024 et s'est terminé en avril 2025. Les groupes suivants ont été invités à remplir des formulaires de rétroactions (des exemples de formulaires figurent dans l'[annexe A](#) du présent rapport) :

- Treize établissements d'enseignement supérieur (EES) représentant 30 programmes qui ont reçu une décision d'agrément en juin 2024 (taux de réponse de 62 %) ;
- Tous les organismes de réglementation du génie provinciaux et territoriaux (taux de réponse de 58 %) ;
- Vingt EES représentant 94 programmes qui ont reçu une visite d'agrément pendant le cycle 2024-2025 (taux de réponse de 85 %) ;
- Les membres des équipes de visiteurs du cycle 2024-2025 (taux de réponse de 45 %), les présidents des équipes de visiteurs (taux de réponse de 56 %), les visiteurs de programme (taux de réponse de 45%) ;
- Les leaders étudiants des établissements qui ont fait l'objet de visites au cours du cycle 2024-2025 (taux de réponse de 145 %¹).

Bien que les taux de réponse puissent toujours être améliorés, le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément estime que les résultats sont représentatifs des répondants interrogés.

Structure de présentation des résultats de l'évaluation annuelle

La structure de présentation consiste en deux parties :

1. Le Rapport sommaire de 2025 sur la responsabilité en matière d'agrément (soit le présent document) : il contient le résumé des conclusions que le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément a tirées de l'enquête auprès des parties intéressées et ses recommandations fondées sur les résultats de mesures précises.
2. Le Rapport sur la responsabilité en matière d'agrément 2025 (document Excel) : il contient une analyse quantitative des résultats de l'enquête auprès des parties intéressées. Le tableau de bord sommaire est fourni (sur demande) à toutes les parties intéressées et doit être lu parallèlement au présent rapport sommaire. Le tableau de bord complet est disponible sur demande pour les membres du BCAPG.

Le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément recommande aux lecteurs de commencer par le présent rapport et d'utiliser le document Excel pour enrichir leur lecture des informations fournies dans l'analyse. Il est important de garder à l'esprit les faits suivants lors de l'examen des conclusions de 2025 :

- Dans leur suivi des progrès au moyen des rapports du Comité sur la responsabilité en matière d'agrément, il est important que les parties intéressées comprennent que le système d'agrément fonctionne avec un long calendrier. Les changements apportés aux normes, aux politiques ou aux procédures d'agrément, une fois adoptés, nécessitent

¹ Un taux supérieur à 100 % indique qu'en moyenne plus d'un étudiant a répondu par établissement visité.

habituellement de trois à cinq ans avant que leurs effets soient visibles pour les parties intéressées.

- Les seuils initiaux pour les cotes « Atteint », « Préoccupation » et « À risque » ont été établis de façon à être délibérément sensibles, et une nouvelle méthodologie, approuvée par le BCAPG en avril 2025, a été mise en œuvre dans le rapport de cette année. Pour chaque résultat, une valeur minimale autorisée selon la définition du codage (par exemple, une réponse « non » ou « partiellement ») a systématiquement été exclue de l'ensemble de données. L'ensemble de données initial a été conservé séparément aux fins d'une analyse plus approfondie, au besoin, et tous les commentaires connexes pour l'analyse qualitative ont été conservés. Cependant, la définition du codage par couleur pour le modèle logique du programme demeure inchangée, c'est-à-dire qu'aucun résultat le plus bas n'est supprimé au niveau de l'indicateur ou du résultat. Par conséquent, un indicateur est considéré comme « À risque » si l'une de ses mesures obtient un résultat « À risque ». De même, un résultat est également considéré comme « À risque » si l'un de ses indicateurs est « À risque ».
- Le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément a observé que les réponses de l'EES après la visite et celles après la décision, qui sont intentionnellement recueillies au cours d'un cycle différent de visites, étaient souvent divergentes. Pour la même mesure, les réponses après la visite avaient tendance à être plus positives que les réponses après la décision.
- Il est important de reconnaître que, comme pour tout processus d'examen ou de vérification, les visites d'agrément peuvent être perçues comme difficiles par les EES. Cette perception peut avoir influencé le ton et la nature de certains des commentaires reçus.

Faits saillants principaux

Une méthodologie révisée a été mise en œuvre cette année, visant notamment à rendre les résultats plus représentatifs et à appuyer l'intégration de la version codée par couleur du modèle logique de programme dans le rapport. Dans les résultats de cette année, près des deux tiers des mesures sont considérés comme ayant la cote « Atteint », et moins de 15 % comme ayant la cote « À risque ».

Plusieurs thèmes retenus l'an dernier sont réitérés cette année ; ils font écho aux commentaires que le BCAPG a entendus à d'autres occasions dans le passé. À ce titre, certaines recommandations formulées dans le présent rapport sont souvent liées à des travaux et à des initiatives en cours qui sont attribués au BCAPG.

Bien que des améliorations systématiques soient apportées régulièrement, les résultats du sondage de cette année indiquent que certains secteurs nécessitent une attention particulière, notamment les normes d'agrément qui exigent un volume minimum de cours de sciences du génie ou de conception en ingénierie faisant partie d'un programme de génie qui doivent être donnés par des enseignants détenant un permis d'exercice du génie (normes 3.4.4.1 et 3.4.4.4, appelées

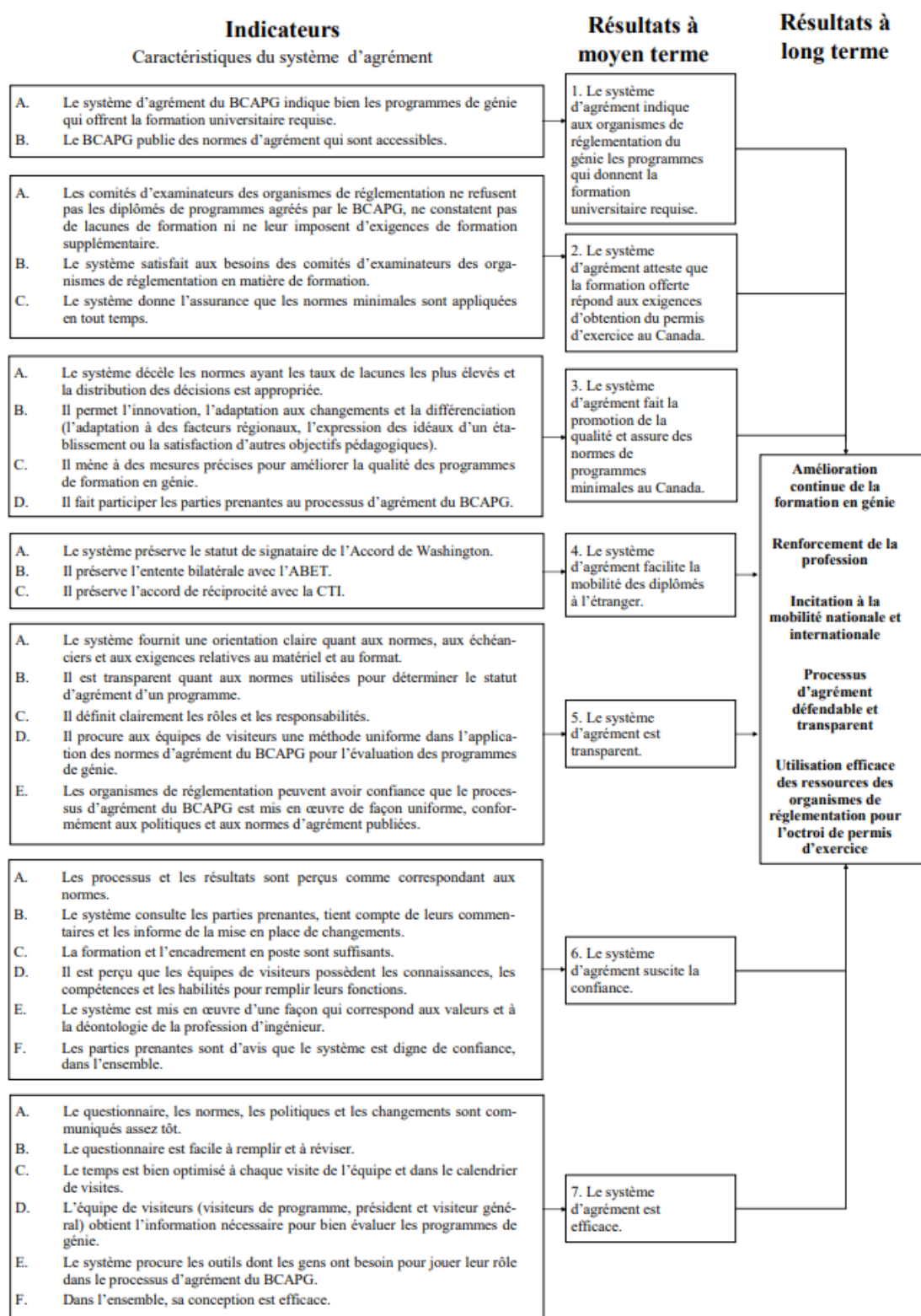
communément normes des unités d'agrément spécifiques ou UA spécifiques), les mécanismes de rétroaction, les ressources de formation et les documents de visite, l'engagement des parties intéressées et l'efficacité globale du système d'agrément.

Ingénieurs Canada étudie actuellement les recommandations du [Rapport sur la voie à suivre](#) du projet Avenir de l'agrément en génie (AAG), et le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément est d'avis que son rapport de 2025 peut éclairer certaines de ces réflexions.

Prochaines étapes

Le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément a recommandé au BCAPG, au Comité des politiques et des procédures ainsi qu'au personnel du secrétariat du BCAPG quels aspects doivent faire l'objet d'un suivi pour répondre aux conclusions du rapport. Certaines recommandations du rapport s'adressent spécifiquement au Comité sur la responsabilité en matière d'agrément afin d'améliorer et d'affiner le processus de collecte et d'analyse des données. Les trois groupes sont invités à examiner les conclusions du rapport et à intégrer les initiatives nécessaires dans leurs plans de travail respectifs pour l'année ou les années à venir. La collecte de données pour le rapport 2026 a commencé en juin 2025 et se poursuivra jusqu'en avril 2026. Le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément se réunira de nouveau cet automne pour continuer de discuter des outils de collecte de données et du processus d'analyse puis de les améliorer.

Modèle logique de programme du système d'agrément d'Ingénieurs Canada



Un modèle logique de programme, comme celui présenté ci-dessus, est une représentation graphique des liens entre les activités et les résultats visés à court et à long terme d'un programme ou d'un service. Il illustre les possibles « chaînes » de causes et d'effets, et comprend habituellement les éléments suivants :

- les intrants exigés par le programme (p. ex., temps du personnel) ;
- les extrants immédiats attendus qui découlent du programme (p. ex., documents produits) ;
- les résultats souhaités (p. ex., un système d'agrément digne de confiance) ;
- les indicateurs connexes (p. ex., répond aux besoins des comités d'examineurs des organismes de réglementation en matière de formation).

Les modèles logiques de programme sont souvent utilisés dans le cadre d'une évaluation pour illustrer la logique sous-jacente d'un programme et des données probantes qui serviront à montrer que les résultats souhaités sont atteints. Ils sont également utilisés en tant qu'outils diagnostiques pour établir si un programme ou un service fonctionne de façon optimale et pour suggérer des possibilités d'amélioration.

Le modèle logique de programme créé pour le système d'agrément d'Ingénieurs Canada illustre les liens entre les intrants d'agrément (ressources, activités) et les extrants, ainsi que les indicateurs associés aux sept résultats principaux. Le modèle logique de programme complet peut être visualisé [dans le site Web ici](#) ; il s'agit d'une version tronquée qui ne montre que les indicateurs et les résultats liés aux conclusions du présent rapport.

Les seuils initiaux pour les cotes « Atteint », « Préoccupation » et « À risque » ont été établis de façon à être délibérément sensibles, et une nouvelle méthodologie, approuvée par le BCAPG en avril 2025, a été mise en œuvre dans le rapport de cette année. Pour chaque résultat, une valeur minimale autorisée selon la définition du codage (p. ex., une réponse « non » ou « partiellement ») a systématiquement été exclue de l'ensemble de données. L'ensemble de données initial a été conservé séparément aux fins d'une analyse plus approfondie, au besoin, et tous les commentaires connexes pour l'analyse qualitative ont été conservés.

Dans le rapport de l'an dernier, les indicateurs et les paramètres de mesure du tableau de bord étaient codés par couleur pour aider le lecteur à relever les domaines de risque et de préoccupations. Toutefois, le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément n'a pas codé par couleur les indicateurs et les résultats du modèle logique de programme. La nouvelle méthodologie mise en œuvre cette année vise notamment à rendre les résultats plus représentatifs et à appuyer l'intégration de la version codée par couleur du modèle logique de programme dans le rapport. C'est ainsi que le codage par couleur du modèle logique de programme est présenté dans l'[annexe B](#).

Il est important de noter que la définition du codage par couleur du modèle logique de programme demeure inchangée, c'est-à-dire qu'aucun résultat le plus bas n'est supprimé au niveau de l'indicateur ou du résultat. Par conséquent, un indicateur est considéré comme « À risque » si l'une

de ses mesures obtient un résultat « À risque ». De même, un résultat est également considéré comme « À risque » si l'un de ses indicateurs est « À risque ».

Points forts reconnus

Dans les résultats de cette année, près des deux tiers des mesures sont considérés comme ayant la cote « Atteint », et moins de 15 % comme ayant la cote « À risque ». Selon les répondants des principaux groupes de parties intéressées qui participent au processus d'agrément et qui sont touchés par celui-ci, cela démontre un rendement global positif dans l'atteinte des résultats souhaités du système d'agrément.

Les trois résultats à moyen terme suivants du modèle logique de programme ressortent comme des points forts des données de cette année, puisque toutes leurs mesures correspondantes ont été « atteintes », c'est-à-dire qu'aucun risque ni aucune préoccupation n'ont été cernés dans les résultats.

- Le système d'agrément indique aux organismes de réglementation du génie les programmes qui donnent la formation universitaire requise. (Résultat 1)
- Le système d'agrément atteste que la formation offerte répond aux exigences d'obtention du permis d'exercice au Canada. (Résultat 2)
- Le système d'agrément facilite la mobilité des diplômés à l'étranger. (Résultat 4)

Les deux premiers résultats correspondent directement au but de l'agrément, qui vise à « identifier, à l'intention des organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie, les programmes de génie dont les diplômés possèdent la formation universitaire nécessaire à l'exercice de la profession d'ingénieur au Canada². »

Le commentaire suivant d'un organisme de réglementation qui a répondu au sondage illustre ces points forts et les résultats positifs du processus d'agrément du BCAPG en ce qui concerne son travail : « Le processus d'agrément établit des qualités standard requises des diplômés. Comme il est mentionné ci-dessus, cela permet au personnel de gagner beaucoup de temps. Il n'est donc pas nécessaire d'effectuer une évaluation détaillée de la formation pour plus de la moitié de nos candidats. Cela aide également le personnel administratif à déterminer efficacement les dossiers qui pourraient nécessiter un examen approfondi de la formation aux fins du permis d'exercice. Le fait de voir la rigueur appliquée aux visites d'agrément donne un certain niveau de confiance quant à l'application d'une base de référence uniforme dans tout le pays. »

Le troisième résultat à moyen terme du modèle logique de programme retenu comme un point fort a trait aux accords maintenus qui facilitent la mobilité internationale des diplômés canadiens. Ingénieurs Canada est signataire de l'Accord de Washington et a conclu des ententes avec la Commission des titres d'ingénieur (CTI) de France et l'ABET aux États-Unis. Le maintien de ces

² Ingénieurs Canada. [BCAPG, Normes et procédures d'agrément 2023](#), p. 6.

accords internationaux est essentiel pour la reconnaissance des normes canadiennes d'excellence dans la formation en génie et l'exercice du génie ainsi que pour favoriser les possibilités pour les diplômés de travailler dans différents pays.

Un autre résultat démontre la confiance des parties intéressées, notamment les réponses à la question « Les processus d'agrément avant et pendant la visite correspondent-ils à votre compréhension des normes d'agrément du BCAPG ? » Toutes les mesures associées aux sondages remplis par les représentants des EES après la visite, les visiteurs de programme, les présidents d'équipe de visite et les vice-présidents ont franchi le seuil de « Atteint ». Les réponses positives à cette question démontrent que les processus d'agrément sont bien compris par les personnes concernées et que ces dernières ont confiance en ces processus, ce qui renforce la crédibilité et la fiabilité du système d'agrément. Ce résultat répond au résultat 6 : « Le système d'agrément suscite la confiance », plus précisément l'indicateur 6.A : *Le système d'agrément du BCAPG comporte des processus et des résultats qui sont perçus comme conformes aux normes.*

Possibilités d'amélioration continue

Le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément a examiné tous les résultats et a cerné cinq tendances qui, selon lui, présentent des possibilités d'amélioration continue.

Explorer d'autres normes d'agrément

Les résultats indiquent la nécessité de poursuivre l'exploration de solutions de rechange aux normes d'agrément qui exigent un volume minimal de cours de sciences du génie ou de conception en ingénierie faisant partie d'un programme de génie qui doivent être dispensés par des enseignants détenant un permis d'exercice du génie (normes 3.4.4.1 et 3.4.4.4, appelées communément normes des Unités d'agrément spécifiques ou UA spécifiques). Un thème récurrent dans les commentaires des répondants est que ces normes constituent des obstacles à l'innovation en matière de programmes.

Renforcer les mécanismes de rétroaction

Les améliorations suggérées comprennent : a) une rétroaction plus détaillée aux doyens et doyennes sur la façon dont leurs réponses au rapport de l'équipe de visiteurs ont été prises en compte dans le processus décisionnel d'agrément ; et b) une participation accrue des organismes de réglementation et des EES au processus de consultation du BCAPG.

Améliorer les ressources de formation et les documents pour les visites

Les résultats suggèrent de revoir la documentation requise pour une visite d'agrément (en particulier la liste des documents requis pour les visites) et de fournir des ressources de formation

supplémentaires aux différents groupes de parties intéressées, surtout avec la mise en œuvre récente de Tandem, le nouveau système de gestion des données d'Ingénieurs Canada.

Augmenter l'engagement des parties intéressées et la transparence

Les résultats mettent en lumière l'importance d'augmenter l'engagement des parties intéressées externes et des cadres supérieurs des EES dans le processus d'agrément. Les commentaires reçus insistent fortement sur la nécessité de rendre le processus décisionnel en matière d'agrément plus transparent ainsi que de définir clairement les rôles et responsabilités des parties intéressées faisant partie du système d'agrément, particulièrement ceux des organismes de réglementation et des membres du conseil d'Ingénieurs Canada.

Améliorer l'efficacité du système d'agrément

Les commentaires fournis par les représentants du conseil d'Ingénieurs Canada, des EES et les membres des équipes de visiteurs confirment ce que les membres du Comité sur la responsabilité en matière d'agrément ont entendu à d'autres occasions, à savoir que l'efficacité du système actuel n'est pas optimale. Les membres du Comité savent que le BCAPG a plusieurs initiatives en cours visant à améliorer l'efficacité du système d'agrément, incluant la mise en œuvre de Tandem. Le conseil d'Ingénieurs Canada poursuit également une initiative en cours dans le cadre de la Priorité stratégique intitulée [Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation](#), qui devrait éclairer davantage cet enjeu et permettre de prendre des mesures pour améliorer la situation.

Conclusions et recommandations

Le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément croit que les résultats détaillés dans le rapport sont exacts et fiables, car ils font écho aux données qualitatives et quantitatives que les parties intéressées ont communiquées au BCAPG dans le passé. Bien qu'il soit nécessaire de recueillir d'autres informations, les messages cohérents reçus des parties intéressées à ce jour suggèrent que plusieurs actions seraient appropriées à ce stade. Les recommandations sont catégorisées selon les groupes auxquels elles s'adressent. L'[annexe C](#) contient un tableau qui illustre le lien entre les recommandations, les résultats et les indicateurs associés du modèle logique de programme.

Recommandations au BCAPG

1. Il est recommandé que le BCAPG étudie davantage les réponses à la question « Selon votre expérience, la mise en œuvre du processus d'agrément du BCAPG correspond-elle aux valeurs et à l'éthique de la profession d'ingénieur (p. ex., agir de façon professionnelle, gérer les conflits d'intérêts, respecter la portée de l'exercice, montrer son travail) ? » afin de mieux comprendre les problèmes signalés par différents répondants. **(Mesure 6.E.6.8)**

Recommandations au Comité P & P

2. Conformément aux recommandations du *Rapport sur la voie à suivre* du projet Avenir de l'agrément en génie (AAG), il est recommandé que le Comité P & P continue de cerner des solutions de rechange aux normes d'agrément qui exigent un volume minimal de cours de sciences du génie ou de conception en ingénierie faisant partie d'un programme de génie qui doivent être donnés par des enseignants détenant un permis d'exercice du génie (normes 3.4.4.1 et 3.4.4.4, appelées communément normes des Unités d'agrément spécifiques ou UA spécifiques). **(Mesure 3.B.3.3)**
3. Continuer de surveiller les mesures déjà recommandées au Comité P & P qui consistent à étudier différentes stratégies avec les EES afin d'accroître l'engagement des parties intéressées externes et de la haute direction des EES dans le processus d'agrément du BCAPG. **(Mesure 3.D.3.7a)**
4. Il est recommandé que le Comité P & P révise la liste de documents requis pour les visites et fournisse d'autres activités et documents de formation et/ou qu'il simplifie les exigences. Les questions régulièrement soumises au personnel d'Ingénieurs Canada doivent être considérées comme un apport à la réalisation de ce travail. **(Mesures 5.A.5.2a et 5.A.5.2b)**
5. Il est recommandé que le Comité P & P décrive le rôle des étudiants dans le processus d'agrément du BCAPG. Les membres du Comité sur la responsabilité en matière d'agrément estiment que, sans cette description, la pertinence de cette mesure demeure douteuse. **(Mesure 5.C.5.5c)**
6. Il est recommandé que le Comité P & P étudie davantage les réponses et les questions sous-jacentes concernant l'approche de l'équipe des visiteurs pour appliquer de façon uniforme les normes d'agrément du BCAPG dans l'ensemble des programmes de génie au cours d'une même visite. **(Mesure 5.D.5.6)**
7. Il est recommandé que le Comité P & P étudie des façons appropriées d'inclure des détails supplémentaires dans les lettres de décision d'agrément informant les doyens et les doyennes de la façon dont leur réponse a été prise en compte dans le processus de prise de décisions. **(Mesure 6.A.6.2)**
8. Il est recommandé que le Comité P & P étudie différents moyens d'accroître l'engagement des EES dans le processus de consultation du BCAPG. Il pourrait être possible de tirer parti de la base de données des bénévoles pour l'agrément afin d'obtenir leurs coordonnées. **(Mesure 6.B.6.3a)**
9. Il est recommandé que le Comité P & P veille à ce que la formation des visiteurs de programme comprenne des renseignements sur la façon de gérer efficacement le temps pendant les visites et sur la façon dont ils peuvent modifier l'horaire des visites. **(Mesure 7.C.7.7)**
10. Il est recommandé que le Comité P & P veille à ce que les présidents des équipes de visiteurs soient informés de leur rôle de leadership afin de veiller à ce que tous les membres de l'équipe aient leur mot à dire dans la planification de l'horaire des visites. **(Mesure 7.C.7.7)**
11. Poursuivre la recommandation suivante de l'an dernier : « Il est recommandé que le Comité P & P partage avec le Comité de liaison des doyens et doyennes des exemples d'information et de documents fournis par les EES qui ont été traités avec facilité et

difficulté, et étudie les pratiques exemplaires pour améliorer le temps de soumission et l'exhaustivité des documents présentés. Les deux points de vue, celui du BCAPG et celui des EES, doivent être pris en compte. » **(Mesure 7.D.7.8)**

12. Il est recommandé que le Comité P & P veille à ce que les visiteurs de programme reçoivent une formation appropriée sur la façon d'utiliser Tandem pour examiner un programme.

(Mesure 7.E.7.10a)

13. Il est recommandé que le Comité P & P analyse les commentaires de différents répondants à la question : « Selon vous, la conception du processus d'agrément du BCAPG est-elle efficace, en ce sens où le temps et les ressources investies en ont valu la peine ? »

(Mesure 7.F.7.11)

Recommandations au secrétariat du BCAPG

14. Il est recommandé que le personnel du secrétariat du BCAPG publie des articles dans le bulletin *Parlons agrément* illustrant l'approche et les méthodes de quantification du contenu des programmes d'études pour lesquels la définition habituelle du temps de contact entre les étudiants et les membres du corps professoral (aussi appelées unités d'agrément – voir la norme 3.4.1.1) ne permet pas de décrire correctement l'étendue du travail en cause. Ces articles devraient faire référence aux normes 3.4.1.2, 3.4.1.3 et 3.4.1.4 des *Normes et procédures d'agrément* du BCAPG. **(Mesure 3.B.3.3)**

15. Il est recommandé que le secrétariat du BCAPG fasse part de son point de vue sur les normes qui nécessitent des précisions supplémentaires en fonction de ses interactions avec les groupes de parties intéressées du système d'agrément. **(Mesure 5.A.5.3b)**

16. Il est recommandé de poursuivre la recommandation en cours qui suggère que le secrétariat du BCAPG examine les documents mis à la disposition des parties intéressées du système d'agrément afin de décrire clairement le processus décisionnel.

(Mesure 5.B.5.4a)

17. Il est recommandé que le secrétariat du BCAPG recueille les points de vue du personnel d'Ingénieurs Canada sur les étapes du processus décisionnel qui doivent être clarifiées, en fonction de leurs interactions avec les groupes de parties intéressées du système d'agrément. **(Mesure 5.B.5.4b)**

18. Il est recommandé que le secrétariat du BCAPG inclue un diagramme en annexe à la lettre de décision, illustrant les étapes du processus décisionnel. **(Mesures 5.B.5.4a, 6.A.6.2)**

19. Il est recommandé que le secrétariat du BCAPG rende le processus décisionnel visible sur la page des ressources d'agrément du site Web d'Ingénieurs Canada. **(Mesure 5.B.5.4b)**

20. Il est recommandé que le secrétariat du BCAPG rédige un article dans le bulletin *Parlons agrément* concernant les rôles et les responsabilités des parties intéressées au système d'agrément, en particulier ceux des organismes de réglementation et des membres du conseil d'Ingénieurs Canada, et distribue cette information dans d'autres lieux appropriés. **(Mesures 5.C.5.5a, 5.C.5.5b)**

21. Il est recommandé que le secrétariat du BCAPG recueille davantage de renseignements sur les points de vue des organismes de réglementation quant à la façon dont le processus de consultation sur l'agrément peut être amélioré et détermine les possibilités d'accroître leur participation. **(Mesure 6.B.6.3a)**

22. Il est recommandé que le secrétariat du BCAPG recueille des renseignements sur les lacunes concernant les possibilités de formation actuelles offertes aux EES au sujet du processus d'agrément et de la façon de remplir leur rôle. **(Mesure 6.C.6.4)**
23. Le cycle 2024-2025 a été le premier cycle de visites où Tandem a été utilisé. Selon la rétroaction, toutes les parties intéressées n'étaient pas satisfaites du nouveau système. Il est recommandé que le secrétariat du BCAPG surveille proactivement l'utilisation de Tandem et son évolution. **(Mesures 7.B.7.4, 7.B.7.5)**

Recommandations au Comité sur la responsabilité en matière d'agrément

24. Il est recommandé que le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément revoie la fusion des résultats des différents types de parties intéressées (p. ex., les cadres supérieurs, les parties intéressées externes, les étudiants) pour le prochain cycle d'évaluation. **(Mesures 3.D.3.7a, 5.C.5.5a, 5.C.5.5b)**
25. Il est recommandé que le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément continue de surveiller les résultats associés à la question : « L'approche de l'équipe de visiteurs pour l'application des normes d'agrément du BCAPG a-t-elle été uniforme dans l'ensemble des programmes de génie au cours de cette visite (s'il y avait plusieurs programmes) ? » puisqu'elle a été mise à jour à compter du cycle de collecte des données de 2025. **(Mesure 5.D.5.6)**
26. Le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément est préoccupé par les réponses à la question « Selon votre expérience, la mise en œuvre du processus d'agrément du BCAPG correspond-elle aux valeurs et à l'éthique de la profession d'ingénieur ? (p. ex., agir de façon professionnelle, gérer les conflits d'intérêts, respecter la portée de l'exercice, montrer son travail) » : les commentaires ne donnent pas d'indication claire des problèmes précis. Il est recommandé que le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément réexamine cette question afin de s'assurer que les commentaires futurs fournissent des informations concrètes. **(Mesure 6.E.6.8)**
27. Poursuivre la recommandation de l'an dernier : « Il est recommandé que le président du Comité sur la responsabilité en matière d'agrément discute avec le Comité P & P au sujet du manque d'efficacité du système d'agrément, comme l'ont signalé certaines parties intéressées ». **(Mesure 7.F.7.11)**

Les membres du Comité sur la responsabilité en matière d'agrément souhaitent remercier les parties intéressées qui ont participé à ce cycle de collecte de données et se réjouissent de travailler ensemble en vue d'une amélioration continue du système d'agrément du BCAPG et de ses activités.

Annexe A : Exemples de formulaires de rétroaction

Les formulaires de rétroaction sont distribués aux parties intéressées à des moments précis du cycle d'agrément. Pour obtenir un échantillon des formulaires de rétroaction, veuillez consulter le site Web d'Ingénieurs Canada :

- Organismes de réglementation ([exemple de sondage](#)) ;
- Membres des équipes de visiteurs — chaque visiteur reçoit des questions qui s'appliquent à son rôle ([exemple de sondage : président d'équipe de visiteurs](#), [vice-président d'équipe de visiteurs](#), [visiteur de programme](#)) ;
- Membres du Bureau d'agrément ([exemple de sondage](#)) ;
- Membres du conseil d'Ingénieurs Canada ([exemple de sondage](#)) ;
- Personnel d'Ingénieurs Canada ([exemple de sondage](#)) ;
- Doyens et doyennes ou autres responsables des établissements d'enseignement supérieur (après une visite ou une décision) ([exemple de sondage après une visite](#), [exemple de sondage après une décision](#)) ;
- Leaders de la population étudiante des établissements visités ([exemple de sondage](#)).

Les données recueillies à l'aide de ces sondages sont anonymisées, sauf pour ce qui est du rôle du répondant, et fournissent un aperçu éclairant du fonctionnement du système d'agrément et de la façon dont il peut être amélioré.

Annexe B : Modèle logique de programme codé par couleur

*Définition du codage par couleur des indicateurs

Vert : Toutes les mesures ont la cote « Atteint »

Jaune : Au moins une mesure classée comme préoccupante, mais aucun risque

Rouge : Au moins une mesure a été classée comme à risque

RÉSULTATS	INDICATEURS*	NOMBRE DE MESURES		
		Atteint	Préoccupant	À risque
1. Le système d'agrément indique aux organismes de réglementation du génie les programmes qui donnent la formation universitaire requise.	A. Indique bien les programmes d'études en génie qui offrent la formation universitaire requise pour l'obtention du permis d'exercice.	3		
	B. A des normes publiées par le BCAPG qui sont suffisamment accessibles.	7		
2. Le système d'agrément atteste que la formation offerte répond aux exigences d'obtention du permis d'exercice au Canada.	A. Les comités d'examineurs des organismes de réglementation ne refusent pas les diplômés de programmes agréés par le BCAPG, ne constatent pas de lacunes, ni ne leur imposent d'exigences de formation supplémentaires sur la base de leurs titres de compétences.	1		
	B. Répond aux besoins des comités d'examineurs des organismes de réglementation en matière de formation.	1		
	C. Donne l'assurance que les normes minimales sont appliquées de façon uniforme.	1		
3. Le système d'agrément assure des normes de programmes minimales au Canada.	A. A une distribution appropriée des décisions et décèle les normes ayant des taux de lacunes plus élevés.	2		
	B. Permet l'innovation, l'adaptation aux changements et la différenciation (l'adaptation à des facteurs régionaux, l'expression des idéaux de leur établissement ou la satisfaction d'autres objectifs pédagogiques).	1	1	1
	C. Entraîne des mesures précises pour améliorer la qualité des programmes de génie.	1		1
	D. Fait participer les parties intéressées au processus d'agrément du BCAPG.	9		2
4. Le système d'agrément facilite la mobilité des diplômés à l'étranger.	A. Maintient le statut de membre signataire de l'Accord de Washington.	1		
	B. Maintient l'entente bilatérale avec l'ABET.	1		
	C. Maintient l'entente bilatérale avec la CTI.	1		
5. Le système d'agrément est transparent.	A. A des délais transparents, des exigences transparentes en matière de documentation et de format, et des conseils transparents sur les normes.	9	9	
	B. A un processus transparent pour les décisions d'agrément.	2	4	1
	C. A clairement décrit les rôles et les responsabilités.		1	2
	D. Fournit une approche cohérente par les équipes de visiteurs aux normes d'agrément du BCAPG lors de l'évaluation des programmes de génie.	3	1	1
	E. Maintient la confiance des organismes de réglementation que le processus d'agrément du BCAPG est mis en œuvre de façon uniforme, conformément aux politiques et aux normes d'agrément publiées.		1	
6. Le système d'agrément suscite la confiance.	A. A des processus et des résultats qui sont perçus comme conformes aux normes.	4		1
	B. Le système consulte les parties intéressées, tient compte de leurs commentaires et les informe de la mise en place de changements.	4	2	1
	C. Fournit une formation et un encadrement adéquats pour les rôles.	5		2
	D. Les équipes de visiteurs sont perçues comme ayant des connaissances, des compétences, des capacités et un soutien suffisants pour remplir leur rôle.	3	2	
	E. Est mis en œuvre de façon conforme aux valeurs et à l'éthique du génie en tant que profession.	5	2	1
	F. Est perçu, dans l'ensemble, comme digne de confiance par les parties intéressées.	7		1
7. Le système d'agrément est efficace.	A. Rend disponibles assez tôt le questionnaire, les normes, les politiques et les changements qui y sont apportés.	3		
	B. Fournit un questionnaire qui est facile à remplir et à évaluer.		3	1
	C. Utilise efficacement le temps pendant chaque visite de l'équipe de visiteurs et dans l'horaire des visites.	8		
	D. Fournit à l'équipe de visiteurs (visiteurs de programme, président et visiteur général) les informations nécessaires pour évaluer efficacement les programmes de génie.	5	1	
	E. Fournit les outils nécessaires pour les rôles de chacun dans le processus d'agrément.	3	2	1
	F. Dans l'ensemble, il s'agit d'une conception efficace.	2	3	2
TOTAL		92	32	18

Annexe C : Lien entre les recommandations et les résultats et indicateurs du modèle logique de programme

RÉSULTATS	INDICATEURS	BCAPG	Comité P & P	Secrétariat du BCAPG	Comité sur la responsabilité en matière d'agrément
1. Le système d'agrément indique aux organismes de réglementation du génie les programmes qui donnent la formation universitaire requise.	A. Indique bien les programmes d'études en génie qui offrent la formation universitaire requise pour l'obtention du permis d'exercice.				
	B. A des normes publiées par le BCAPG qui sont suffisamment accessibles.				
2. Le système d'agrément atteste que la formation offerte répond aux exigences d'obtention du permis d'exercice au Canada.	A. Les comités d'examineurs des organismes de réglementation ne refusent pas les diplômés de programmes agréés par le BCAPG, ne constatent pas de lacunes, ni ne leur imposent d'exigences de formation supplémentaires sur la base de leurs titres de compétences.				
	B. Répond aux besoins des comités d'examineurs des organismes de réglementation en matière de formation.				
	C. Donne l'assurance que les normes minimales sont appliquées de façon uniforme.				
3. Le système d'agrément assure des normes de programmes minimales au Canada.	A. A une distribution appropriée des décisions et décèle les normes ayant des taux de lacunes plus élevés.				
	B. Permet l'innovation, l'adaptation aux changements et la différenciation (l'adaptation à des facteurs régionaux, l'expression des idéaux de leur établissement ou la satisfaction d'autres objectifs pédagogiques).		2	14	
	C. Entraîne des mesures précises pour améliorer la qualité des programmes de génie.				
	D. Fait participer les parties intéressées au processus d'agrément du BCAPG.		3		24
4. Le système d'agrément facilite la mobilité des diplômés à l'étranger.	A. Maintient le statut de membre signataire de l'Accord de Washington.				
	B. Maintient l'entente bilatérale avec l'ABET.				
	C. Maintient l'entente bilatérale avec la CTI.				
5. Le système d'agrément est transparent.	A. A des délais transparents, des exigences transparentes en matière de documentation et de format, et des conseils transparents sur les normes.		4	15	
	B. A un processus transparent pour les décisions d'agrément.			16,17,18,19	
	C. A clairement décrit les rôles et les responsabilités.		5	20	24
	D. Fournit une approche cohérente par les équipes de visiteurs aux normes d'agrément du BCAPG lors de l'évaluation des programmes de génie.		6		25
	E. Maintient la confiance des organismes de réglementation que le processus d'agrément du BCAPG est mis en œuvre de façon uniforme, conformément aux politiques et aux normes d'agrément publiées.				
6. Le système d'agrément suscite la confiance.	A. A des processus et des résultats qui sont perçus comme conformes aux normes.		7	18	
	B. Le système consulte les parties intéressées, tient compte de leurs commentaires et les informe de la mise en place de changements.		8	21	
	C. Fournit une formation et un encadrement adéquats pour les rôles.			22	
	D. Les équipes de visiteurs sont perçues comme ayant des connaissances, des compétences, des capacités et un soutien suffisants pour remplir leur rôle.				
	E. Est mis en œuvre de façon conforme aux valeurs et à l'éthique du génie en tant que profession.	1			26
7. Le système d'agrément est efficace.	F. Est perçu, dans l'ensemble, comme digne de confiance par les parties intéressées.				
	A. Rend disponibles assez tôt le questionnaire, les normes, les politiques et les changements qui y sont apportés.			23	
	B. Fournit un questionnaire qui est facile à remplir et à évaluer.				
	C. Utilise efficacement le temps pendant chaque visite de l'équipe de visiteurs et dans l'horaire des visites.		9, 10		
	D. Fournit à l'équipe de visiteurs (visiteurs de programme, président et visiteur général) les informations nécessaires pour évaluer efficacement les programmes de génie.		11		
	E. Fournit les outils nécessaires pour les rôles de chacun dans le processus d'agrément.		12		
	F. Dans l'ensemble, il s'agit d'une conception efficace.		13		27